



DOSSIER DE PRÉSENTATION

SECTIONS SPORTIVES FOOTBALL/FUTSAL



PROJET de
PERFORMANCE
FÉDÉRAL

LA PHILOSOPHIE DES SECTIONS SPORTIVES

FOOTBALL : S'ENTRAÎNER PLUS ET MIEUX !

2 à 3 séances supplémentaires par semaine avec un encadrement diplômé/spécialiste et dans d'excellentes conditions (Installations sportives de qualité...).

SCOLARITÉ : CONSERVER UNE SCOLARITÉ NORMALE !

Emploi du temps aménagé avec un véritable suivi scolaire. Même programme scolaire et même volume horaire que les autres élèves.

FAMILLE : RESTER PROCHE DE SA FAMILLE !

L'établissement scolaire doit-être proche du domicile familial pour éviter le déracinement trop précoce et la perte de repères.

SANTÉ : SUIVI MÉDICAL IMPORTANT !

Electrocardiogramme en début de saison réalisé par un médecin du sport et un suivi annuel... avec gestion des blessures...

L'ADMISSION :

- Passage de tests d'évaluation (dossier d'inscription à demander à l'établissement).
- Être obligatoirement licencié FFF dans un club du département.

L'entrée définitive en section sportive se fera après consultation du dossier scolaire du joueur (années précédentes) et après une visite médicale d'aptitude par un médecin du sport (AVANT la rentrée scolaire).

LES ENGAGEMENTS DE LA FAMILLE, DE L'ÉCOLE ET DU CLUB

La FAMILLE s'engage à :

- Faire prendre une licence UNSS à leur enfant et le faire participer aux différentes compétitions organisées durant la saison pour les sections sportives (3 à 5 mercredis suivant les années).
- Faire passer à leur enfant une visite médicale d'aptitude effectuée par un médecin du sport avant le début de la rentrée scolaire.
- Veiller à ce que l'enfant ait un excellent comportement au sein de l'établissement scolaire (sérieux, assiduité, respect du règlement intérieur de l'établissement, travail scolaire...), une bonne récupération (alimentation, sommeil...) et une bonne hygiène de vie à la maison (préserver sa santé et son corps...).

L'ÉCOLE s'engage à :

- Respecter le cahier des charges de Fédération Française de Football.
 - Aménager l'emploi du temps de l'élève pour dégager deux créneaux d'entraînement dans la semaine. Les séances devant être terminées impérativement avant 17h30.
 - Dans la mesure du possible, ne pas programmer les séances football et les heures EPS le même jour, pour respecter un équilibre sportif dans la semaine.
 - Communiquer aux clubs dès que possible les dates des compétitions UNSS mais aussi avertir ces derniers de toute manifestation (ponctuelle) au collège concernant leurs licencié(e)s.
- Il est indispensable qu'il y ait des changes réguliers entre le responsable de la section et l'éducateur en charge du (ou de la) licencié(e) pour assurer un bon suivi.

Le CLUB s'engage à :

- A mettre en relation l'éducateur du (ou de la) licencié(e) et le responsable de la section sportive.
- Il est indispensable qu'il y ait des changes réguliers entre le responsable de la section et l'éducateur en charge du (ou de la) licencié(e) pour assurer un bon suivi.
- Ne pas obliger le joueur à suivre une séance d'entraînement club le jour où celui-ci a une séance en section sportive. Caler les séances d'entraînement en fonction des séances « Section Sportive ».
 - Ne pas « pénaliser » un joueur d'une section sportive s'entraînant moins en club (par rapport à un autre)
 - « Libérer » le joueur pour les compétitions UNSS dans la saison.

LES ÉTABLISSEMENTS



CHARLEVILLE MEZIERES :

- **Collège Roger SALENGRO** - Tél. 03.24.37.27.47 - 2 rue des Mésanges - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Mail : ce.0080894d@ac-reims.fr **Site internet :** Collège Roger Salengro (monbureaunumerique.fr)

- **Lycée Gaspard MONGE** - Tél. 03.24.52.69.69 - 2 avenue de Saint Julien - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Mail : ce.00800271@ac-reims.fr **Site internet :** Lycée Gaspard Monge (monbureaunumerique.fr)

RETHEL :

- **Collège Robert de SORBON** - Tél. 03.24.38.42.79 - 3 rue Etienne Dolet - 08300 RETHEL

Mail : ce.0080897g@ac-reims.fr **Site internet :** Collège Robert de Sorbon (monbureaunumerique.fr)

- **Lycée Paul VERLAINE** - Tél. 03.24.39.50.30 - Rue du Dr LOUIS GOBINET - 08300 Rethel

Mail : ce.0081145B@ac-reims.fr **Site internet :** <http://lyceeverlaine-rethel.fr/index.php>

SEDAN :

- **Collège TURENNE** - Tél. 03.24.29.06.23 - 21 Place Crussy - 08200 SEDAN

Mail : ce.0080910w@ac-reims.fr **Site internet :** Collège Turenne (monbureaunumerique.fr)

VIREUX :

- **Collège Charles BRUNEAU** - Tél. : 03.24.41.62.35 - 10 rue de la Campagne - 08320 VIREUX

Mail : ce.0080052n@ac-reims.fr **Site internet :** Collège Charles Bruneau (monbureaunumerique.fr)

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les sections sportives FFF sont **des structures fédérales intégrées à un établissement scolaire** (sous l'égide de l'Education Nationale) qui permettent aux jeunes espoirs du football d'allier leur projet scolaire et leur projet sportif à travers des horaires aménagés.

En effet, afin de permettre un bon équilibre de l'enfant, ces structures mises en place et suivies par la Fédération Française de Football permettent d'assurer une bonne répartition et harmonisation de la pratique du football à bon niveau et des études.

Chaque enfant qui intègre une section sportive FFF dispose d'un suivi individualisé au niveau scolaire, sportif mais aussi éducatif et médical.

La labellisation FFF des sections sportives football n'est accordée que **si la structure répond scrupuleusement au cahier des charges établi par la Direction Technique Nationale.**

Nous vous encourageons donc à présenter vos jeunes licenciés au concours d'entrée d'une des sections sportives des collèges du département labellisés FFF et de prendre contact directement avec l'établissement que les familles auront choisi pour obtenir l'ensemble des informations nécessaires.

Nous vous conseillons cependant aux familles de se rapprocher de la section sportive la plus proche de leur domicile afin de respecter le milieu familial de leur jeune enfant !

A noter que l'enfant restera licencié dans son club d'origine et continuera à évoluer chaque week-end avec ses copains dans son équipe habituelle. Il pourra également participer chaque semaine à une séance d'entraînement avec son équipe en accord avec son éducateur, son responsable de section et en fonction de son emploi du temps (ne pas faire deux séances dans la même journée).

LE DISTRICT DES ARDENNES ENCOURAGE DONC LES ÉDUCATEURS DES CLUBS À INCITER LEURS MEILLEURS JOUEURS À SE PRÉSENTER AUX TESTS D'ADMISSION D'UNE SECTION SPORTIVE.

POUR VOUS INSCRIRE, IL VOUS SUFFIT DE RETIRER RAPIDEMENT UN DOSSIER D'INSCRIPTION AUPRÈS DE CHAQUE ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE.
POSSIBILITÉ DE FAIRE DES JOURNÉES DÉCOUVERTES !